

FACULTE D'ARCHITECTURE

Auteur : Pablo LHOAS

Date : 17/06/2020

N° de version du document : 1

Destinataires : membres du Conseil
Facultaire

Caractère du document :

Public :

Interne : X

Confidentiel :

Ne pas diffuser sans autorisation :

Autre :

Procès-verbal 16.06.2020

Conformément aux dispositifs mis en place par l'Université, la séance du conseil facultaire se déroule via Teams : GRP_Conseil facultaire archi

Présents : Pablo Lhoas (Président), Marcelle Rabinowicz, Eric Van Essche, David Lo Buglio, Geoffrey Grulois, Eric Van Essche, Jean-Didier Bergilez, Véronique Boone, Victor Brunfaut, Sylvie Burgeon, Maurizio Cohen, Anne-Sophie Daout, Fabien Dautrebande, Thierry Decuyper, Pierre Dejasse, Eve Deprez, Denis Derycke, Maud De Rijck, Roxane Enescu, Françoise Gilot, Suzanne Giovannini, Christine Godfroid, Sophie Hubaut, Carine Jacques, Daniel Linze, Julie Martineau, Marc Mawet, Luisa Moretto, Dalia Perziani, Georges Pirson, Antoine Rocca, Myriem Saoud, Christine Schaut, Jean-Marc Sterno, Mehrangiz Tasouji, Bertrand Terlinden, Vinciane Thomisse.

Excusés : Ines Camacho, Ludivine Damay,

Les termes utilisés sont entendus dans leur sens épïcène, en sorte qu'ils visent les femmes et les hommes.

0. Suivi des mesures prises par l'Université et la Faculté suite à l'épidémie de Coronavirus

Le Doyen expose que les données évoluent tout le temps et ne sont pas très claires : les mesures ont ainsi été prévues pour une seconde session virtuelle alors que l'extérieur s'ouvre. Cette situation a entraîné des interrogations.

Certaines facultés ont demandé une ouverture de l'université en particulier pour que les mémoires et les thèses puissent être présentés en présentiel. Cette situation pose toutefois des questions d'organisation sanitaire (nettoyage des locaux ...)

La question sera examinée et la situation éventuellement revue lors de la coordination facultaire de ce 17 juin : les volontés individuelles doivent s'intégrer dans un système complet et global.

On ne peut que constater l'imprécision des informations : la ministre n'a pas de position claire et les universités n'ont pas de position commune.

Le Doyen précise par ailleurs, en ce qui concerne la faculté, qu'il faut tenir compte de l'inaccessibilité pendant les deux prochains mois, du bâtiment Flagey, en raison des travaux.

Le Doyen estime que l'organisation des jurys de mémoires ne constituent pas un point prioritaire mais un membre de l'assemblée attire son attention sur la difficulté du virtuel pour la présentation des mémoires projets ce à quoi le Doyen répond que ce qui a fonctionné, et bien pour les ateliers de projet devrait être bien également pour les mémoires, projets.

Une question est posée sur la validité des conditions d'examen (en virtuel) de ceux qui ont passé la session de janvier en présentiel. Le Doyen confirme que ces questions ont bien été étudiées et qu'il n'y a, étant donné les circonstances tout à fait exceptionnelles, aucun souci de ce côté.

Des membres insistent également sur l'importance du retour des chercheurs dans leurs bureaux et quant à l'accès à la bibliothèque. Le doyen rassure sur le fait que, nonobstant la fermeture de Flagey, les chercheurs pourront revenir incessamment.

Le Doyen tiendra la communauté facultaire au courant des développements et mesures décidées par l'université.

1. Administration du Conseil facultaire

1.1. Approbation de l'ordre du jour

Le Doyen attire l'attention sur la tenue d'un Conseil facultaire le 18 août prochain au cours duquel l'assemblée pourra rencontrer les 4 candidats recteurs. Le Doyen insiste sur l'importance de la présence des membres du conseil facultaire.

Un point 4.1.9.5 est ajouté à l'OJ. Ce point concerne l'engagement d'un AEX dans le cadre du cours de structures 1 pour lequel Denis Pools a obtenu un FEE couvrant cet engagement.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2020. Annexe n°1

Aucune remarque n'est émise sur le procès-verbal.

Un membre de l'assemblée relève le nombre d'heures d'élèves assistants octroyé en 1ère année et insiste sur le fait que la décision de la CE ne suffit pas à couvrir les besoins. La question ne peut être réglée en conseil facultaire.

Mais le Doyen rappelle que, dans le cadre de la création du bureau d'appui pédagogique facultaire, des heures d'étudiants assistants seront accordées par l'université et même si la répartition des heures couvrira toutes les disciplines, il s'efforcera de dégager quelques heures supplémentaires pour le projet en BA1.

1.3. Proposition de constituer l'équipe décanale de fonction, du 14/09/2020 au 13/09/2022 :

Le Doyen et la Vice-Doyenne avaient annoncé leur volonté de mener majoritairement leur mandat avec l'équipe décanale en place. Il n'y a pas encore eu de candidature au poste de Vice-Doyen à l'enseignement. Geoffrey Grulois et David Lo Buglio ont accepté de poser leur candidature respectivement pour la fonction de Vice-Doyen à la recherche et Vice-Doyen aux ressources humaines. Le Doyen souligne la qualité de leur travail dans l'intérêt de la communauté facultaire dans un contexte qui n'est pas simple. Le Doyen les remercie du travail qu'ils ont déjà réalisé et les remercie d'avoir accepté de continuer cette aventure professionnelle et humaine.

Les votes sont nominatifs et sont effectués via Teams.

Pour la fonction de Vice Doyen à la Recherche du 14/9/2020 au 13/9/2022- candidat : Geoffrey GRULOIS

Vote : Oui : 31 - Non : / - Abst : 3

Pour la fonction de Vice Doyen aux Ressources humaines du 14/9/2020 au 13/9/2022- candidat : David LO BUGLIO

Vote : OUI : 27 – Non : 1 – Abst : 5

1.4. Proposition de confier le mandat de secrétaire académique à M. Philippe LECOQ du 14/09/2020 au 13/09/2021.

Le Doyen tient à souligner la qualité du travail de Philippe Lecocq et la qualité de la collaboration humaine que tous dans la faculté apprécient.

Le Doyen remercie pour la complicité, l'efficacité et la confiance qui lui est permis de recevoir.

Vote : Oui : 32 - Non : 1 - Abst : 1

2. Suivi des commissions permanentes

2.1. Commission Recherche

Suivi de la commission Recherche du 25 mai 2020, dont extrait :

A. Organisation des centres :

1. Doctorats:

- 1.1. Le dépôt des dossiers d'inscriptions et réinscriptions a eu lieu le 15 mai dernier. Il n'y a pas eu beaucoup de dossiers déposés. Une commission des doctorats s'est tenue le 9 juin prochain.
- 1.2. Suivi concernant la procédure d'organisation des soutenances via Teams
Le centre audiovisuel de l'ULB a apporté toute son aide pour la mise en place de la défense publique de la thèse de Lia Woldetsadik.
Les personnes de contact au centre audiovisuel de l'ULB pour l'organisation d'événement public sont : Frédéric de Combrugghe et Nathalie Torfs.
- 1.3. Suivi concernant les doctorants étrangers boursiers
Pour rappel, il est important pour eux de communiquer leur présence en Belgique, à leur ambassade. On a en effet appris que certains pays comme la RDC organisent des rapatriements.
- 1.3. Dépôt, soutenance de thèse et épreuve intermédiaire :

- Epreuve intermédiaire

Le 25 juin 2020 à 9h45, épreuve intermédiaire de Marine Spor.

Titre de la présentation : « Au-delà du consommateur responsable : motivations, savoirs et pratiques spatiales dans l'économie circulaire dans le secteur textile en Région Bruxelles Capitale ».

Comité : Ludvine Damay (promotrice), Benjamin Wayens, Julie Hermesse, Christine Schaut, Stephan Kampelmann, Judith Le Maire de Romsée.

Le 2 septembre 2020 à 10h épreuve intermédiaire de Anne-Laure Iger.

Titre de la présentation : « Entre activisme et institutionnalisation, les mutations de l'exposition d'architecture, à Bruxelles, entre 1930 et 2018 »

Le 3 septembre 2020 à 15h épreuve intermédiaire de Sonia Miller Melani.

Titre de la présentation : « Between Communism and Reformism. Intellectual Exchanges between Italian Neo-Rationalist Urbanist Architects, the Soviets and the American Schools of Urban Design »

- Soutenance privée :

Le 2 juillet 2020 à 14h : Thèses de Abdou KAILOU DJIBO, « *Etalement urbain et services d'eau potable et d'assainissement dans la ville de Zinder au Niger* »

Membres du jury: Victor BRUNFAUT (Université Libre de Bruxelles, président), Geoffrey GRULOIS, (Université Libre de Bruxelles, secrétaire), Henri MOTCHO KOKOU, (Université Abdou Moumouni de Niamey), Luisa MORETTO, (Université Libre de Bruxelles, promotrice), Marco RANZATO, (Université de roma Tre), Sylvie JAGLIN, (Université Paris-Est Marne-la-Vallée, examinatrice)

- Soutenance publique :

Le 15 juin 2020, Géry LELOUTRE a soutenu sa thèse intitulée, « La transformation moderne de Bruxelles. Processus d'agencement de l'espace urbain, 1949-1979 ».

Jury : Victor BRUNFAUT (Université Libre de Bruxelles, promotrice), Paola VIGANO (Université IUAV de Venise, co-directrice), Jean-Michel DECROLY (Université libre de Bruxelles, président), Chloé DELIGNE (Université Libre de Bruxelles, secrétaire), Bénédicte GROSJEAN (ENSAP Lille), Laurent HODEBERT (ENSAP Marseille), Michiel DEHAENE (UGent).

Le Vice Doyen à la Recherche adresse ses félicitations à Géry Leloutre et remercie du particulier intérêt de cette thèse. Cette thèse reflète par ailleurs le rôle de l'université en tant que critique des a priori, de la bruxellisation et l'apprentissage de notre patrimoine européen en dehors des dogmes créés par les non-partisans de la modernité.

Le 9 juillet 2020 à 16h : Thèse de Paul TAMBANI MUZITA, « LA DYNAMIQUE DES MARCHÉS SPONTANÉS : fondement de la structuration urbaine dans la périphérie sud-ouest de Kinshasa. Vers une gouvernance de la « WENZE-VILLE »

Jury de thèse : Axel FISHER (professeur, Université libre de Bruxelles), président, Yves ROBERT (professeur, Université libre de Bruxelles), secrétaire, Geoffrey GRULOIS (professeur, Université libre de Bruxelles), promoteur, Géry LELOUTRE (professeur, Université libre de Bruxelles), co-promoteur, membre, Kabata KABAMBA (professeur, Université pédagogique nationale de Kinshasa), membre, Filip DE BOECK (professeur, KU Leuven), membre.

2. Centres de Recherche :

2.1. Dépôt des dossiers de demande de Fonds solidarité (ULB) et Actualités ces centres :

SASHA :

- En tant que promotrice, Christine Schaut soutient un fonds de solidarité pour Zoy Anastassaki, de nationalité Brésilienne, designeuse et anthropologue. Son école, jugée trop radicale par les autorités, a vu fondre ses budgets. Zoy a travaillé pendant un an chez Tim Ingold et ensuite à Lisbonne. Son projet "Discussing design education and democracy by means of speculative fabulations" entre en résonance avec les travaux de Sasha. Son expertise en recherche par le projet est également intéressante pour la faculté.
- Possibilité de rendre un PDR et/ou de répondre à l'appel Marie Curie par Laura Brown (ENSAP Bordeaux).

HORTENCE :

- Dépôt d'un projet PER avant début juillet pour début du projet en septembre. Le dossier porte sur les impacts du COVID 19 et les dispositifs architecturaux de l'isolement (en ce compris dans un second temps, la réhabilitation de certains sanatoria en Belgique). Ce projet est mené en partenariat avec l'Ecole de Santé publique et/ou la Faculté de médecine et LOCI. L'attention est attirée sur d'autres dossiers qui pourraient être introduits dans le cadre d'études des suites d'une pandémie.
- Formation doctorale en développement : un séminaire autour de la cartographie aura lieu d'ici fin juin. Les autres séminaires sont reportés.

LOUISE :

- Nadia Casabella a soutenu la candidature d'Esra Akbalik, de nationalité turque, dans le cadre du Fonds de solidarité. Cette chercheuse travaille sur les questions de participation
 - Organisation avec Marco Ranzato de séminaires dont le premier se tiendra ce vendredi 29 mai et ensuite le 12 et 25 juin à 10h ; ces séminaires se tiendront sous forme de réunions fermées mais il sera possible d'y accepter des personnes qui en feront la demande.
 - Nadia Casabella est impliquée dans l'appel Co-Create « SUPER TERRAM Vers un urbanisme multispécifique » d'Innoviris et a soumis pour la 2ème phase de la procédure.
- #### Allce :
- Le colloque « scan » est en train d'être organisé en virtuel.
 - Un projet Innoviris avec Polytech a été déposé.
 - La conférence sur la Maison du Peuple est en ligne.

3. Financement :

Demandes de financements :

3.1. Demande de financement de GULAIN AMANI MUSHIZI, Etudiant doctorant en Art de bâtir et Urbanisme.

La demande porte sur le remboursement des frais de transport pour des études de terrain à Bukavu étant donné que la bourse de l'ULB (CCI PED) ne prend en charge que le séjour passé en Belgique et que le FNRS ne finance pas les déplacements d'enquêtes terrain.

Budget demandé : 650 Euros pour l'achat de billet et 350 Euros pour la prise en charge de quelques jours de logement et d'organisation de workshop, soit un total de 1000 Euros.

Proposition de la commission : la demande est acceptée vu qu'elle répond aux dispositions du règlement de financement. L'assemblée marque son accord sur la proposition de la commission.

3.2. Demande de financement de Denis Derycke pour l'organisation d'un séminaire de conception architecturale numérique en novembre 2020. <https://scan20.sciencesconf.org/>

Le budget demandé porte sur deux jours de financement par la faculté soit 2x1250 €.

Une subvention a été également sollicitée auprès du FNRS.

Le budget proposé pourrait être revu (à la baisse) si la conférence devait se tenir en virtuel.

Budget demandé : deux jours de financement par la faculté pour l'organisation du colloque, soit 2x1250 €.

A la lumière des informations reçues du central, le colloque se passera en virtuel. Le budget sera donc remanié (frais de catering, frais de participation par ex., ne seront plus d'actualité) mais l'organisation en virtuel engendrera un coût. Ce colloque vise un public de 100 personnes.

Proposition de la commission : La commission marque son accord de principe sur le financement du projet. Des précisions budgétaires seront apportées suite à la modification du format du colloque.

L'assemblée marque son accord sur la proposition de la commission.

2.2. Commission Communication et Culture

2.2.1. Appels à projets

Suivi de la commission du 4 mai dernier (par consultation électronique les 26 mai et 3 juin 2020)

- Demande de financement introduite par Benoît Burquel pour le financement d'une publication dans le cadre du projet In Practice. Budget initialement demandé : 3367,50 €
La commission avait souhaité avoir connaissance du contrat avec l'éditeur pour connaître les détails financiers : le nombre de copies gratuites, le calcul de recettes et la forme et répartition desdites recettes. Par ailleurs, la commission avait souhaité avoir des éclaircissements sur le rôle de l'éditeur pour la diffusion et la distribution du livre.
Benoît Burquel a répondu à la demande comme suit:
« Le projet In Practice est un projet commun des trois architectes, enseignants et/ou chercheurs: Harold Fallon (KU Leuven), Benoit Vandenbulcke (U Liège) et Benoit Burquel (ULB). L'implication des trois membres dans le projet se fait sur un pied d'égalité bien que mon statut à l'ULB (AEX) ne me permette pas de mobiliser la faculté (centres de recherche par exemple) de la même manière que Benoit Vandenbulcke et Harold Fallon, tous deux professeurs. Ce travail collectif se fonde sur des préoccupations communes issues de notre pratique de l'architecture mais également de nos pratiques de recherche au sein du bureau, de nos universités ou d'activités indépendantes (tel que le projet de recherche Real Estate Architecture que je porte depuis plusieurs années (recherche, summer schools, publications)).
La publication Raamwerk In Practice ainsi que la double conférence du 8 octobre est envisagée dans une série de publications et conférences à venir regroupant différents bureaux d'architecture européens (Dyvik Kahlen de Londres, Kofink Schels de Munich, Schenk Hattori de Gand et Aurélie Hachez de Bruxelles). J'espère pouvoir évoluer dans mon implication à la faculté et mon statut afin de pouvoir prendre une part active dans ses dynamiques de recherche et permettre à d'autres collègues (enseignants, doctorants, chercheurs) intéressés de prendre une part active dans une des facettes du projet In Practice (séminaires, conférences, publications), qui se veut interuniversitaire et ouvert. Je suis convaincu que ce type d'initiative pourra entrer en résonance avec les différentes activités de la faculté, de l'enseignement et la recherche à son lien avec le monde professionnel.
Nous sommes conscients que le financement de cette série de publications/conférences ne pourra se faire uniquement au travers d'appels tels que celui de la commission culture. Nous cherchons donc à faire en sorte que le financement puisse être multiple et intégrant des parties tierces (au travers de financement de la recherche, sponsoring, collaboration (CIVA) ou fonds publics (dont l'intervention du kunstendecreet de la région flamande qui a été octroyée au projet).
La publication est à l'heure actuelle en cours de réalisation. Les architectes de Raamwerk et l'auteur Bart Decroos ont finalisé une première version du texte principal et le travail de mise en forme et de dialogue avec le matériel graphique a débuté avec le bureau de graphisme Uberknackig et nous (les 3 éditeurs). Par ailleurs, nous sommes en train d'écrire le texte d'introduction à l'ouvrage, un texte écrit à 6 mains (Harold Fallon, Benoit Vandenbulcke et Benoit Burquel). L'ouvrage se complètera de 2 ou 3 courtes interventions qui mettront en perspective certains éléments du projet, du livre, de la méthodologie. La thématique et les auteurs de ces courts essais sont en cours de précision. L'impression du livre est planifiée pour la seconde moitié du mois de septembre afin de pouvoir le présenter publiquement lors de la conférence du 8 octobre au CIVA.
Le livre sera imprimé en 750 exemplaires et sa distribution/répartition sera réalisée de la manière suivante:
250 ex. distribués en Belgique et internationalement (en librairie et sur son site) par la maison d'édition MER (section ARA MER (Artistic Research Archive)). MER est une maison d'édition spécialisée dans les livres d'architecture et d'art et fait partie de la maison Borgerhoff & Lambrigts. MER demande 500 euros pour la publication du livre et garde le bénéfice des ventes des 250 exemplaires.
50 ex. distribués par le CIVA (bookshop), (Préachat de 50 ex. à 20 euros/pièce pour un total de 1000 euros), 50 ex. pour les architectes Raamwerk, 25 ex. pour Bart Decroos (auteur), 50 ex. pour ULB à distribuer à sa discrétion, 50 ex. pour KU Leuven (3500 euros) à distribuer à sa discrétion, 50 ex. pour U Liège (3500 euros) à distribuer à sa discrétion. Cette répartition entre universités pourrait être modifiée s'il y avait une grande différence entre les aides financières proposées par chacune).
50 ex. pour le sponsor privé Velux (2000 euros), 50 ex. distribués gratuitement par les éditeurs (HF, BV, BB)
La distribution des 125 exemplaires restants devra s'organiser par un tiers pour la vente en ligne et lors d'événement (conférences, booklaunchs, séminaires) avec l'imposition pour ce tiers de réinvestir les bénéfices dans les projets suivants (de l'ordre de 1500 euros de retour possible en fonction évidemment (du rythme) de la vente des livres). »
Benoît Burquel a par ailleurs précisé le budget sollicité, ramenant celui-ci à 2285,50 €
Proposition de la commission : La commission propose d'accorder le financement sollicité soit 2285,5 €
L'assemblée marque son accord sur la proposition de la commission.
- Triennale de la photographie : Cette année est exceptionnelle et le monde de la culture doit se réinventer ; la Faculté doit elle aussi, revoir ses ambitions et concevoir autrement ses productions culturelles.
La Triennale fonctionnait avec un ratio de +/- 3/5 en fonds propres, 2/5 en subsides extérieurs et gains visiteurs/brochures. Pour cette édition, les fonds propres investis ont été réduits de 15 à 25%.
Les subsides extérieurs sont eux aussi diminués et certains partenariats structurels comme celui avec le CIVA sont au point mort. La nature de la manifestation n'attire par ailleurs pas le mécénat privé du monde de la construction qui n'y voit pas un rapport direct à l'architecture.
Le nombre de photographes a déjà été réduit de 15 à 12. En outre, la réduction du temps d'exposition à 15 jours ne réduirait pas de manière substantielle les dépenses et fragiliserait fortement la visibilité et le nombre de visiteurs.
En conséquence, ces diverses conditions ne permettent pas de boucler un budget en maintenant un niveau auquel la manifestation prétend.
Ce contexte a amené à réfléchir à une autre forme à donner à la Triennale et à proposer, en dernière édition de l'événement, l'édition d'un ouvrage plutôt que l'organisation d'une exposition.
Cette publication permettrait de clore les 15 ans de manifestation par un ouvrage à la hauteur de la réputation qu'elle a acquise en y incluant une petite partie rétrospective des éditions précédentes.
Une publication permettrait aussi de se retrouver dans de nombreuses librairies spécialisées et offrirait une visibilité plus importante et plus large à la Faculté.
La partie rédactionnelle sera assurée principalement par des acteurs de la Faculté (enseignants, chercheurs, alumni). Leurs contributions seraient elles aussi valorisées et diffusées plus largement.

Le partenariat avec une maison d'édition spécialisée en photographie, qui a marqué son intérêt, permettra d'intensifier la diffusion dans le monde culturel belge et étranger et offrira une vitrine à la Faculté dans de nombreuses manifestations dédiées à la photographie, telles les Rencontres de la Photographie à Arles.

Proposition de la commission : modifier la manifestation de la Triennale de la photographie, en l'édition d'un ouvrage plutôt que l'organisation d'une exposition.

L'assemblée marque son accord sur la proposition de la commission.

- Le prochain appel à projets aura lieu début septembre 2020.

2.2.2. Événements – conférences - Summer School

- **Prix de la Faculté 2019-2020 - Projet et Mémoire : composition des jurys**

La présidente de la commission fait un appel aux propositions pour la composition des jurys.

Un nouvel appel va être lancé via mail et la communauté est invitée à réagir. Le doyen rappelle l'importance de ces jurys et prix qui permettent à la faculté de se positionner à l'extérieur des murs de l'université. Il est donc important d'y inviter des personnalités d'autres horizons au travers de ces jurys.

Dans la deuxième quinzaine d'août et dans le cadre de la formation continue, seront organisées les activités suivantes :

- Visite patrimoniale le long des lignes de tram sous forme d'une conférence en ligne et deux parcours, sur quatre lignes de tram, guidés par Marianne Puttemans et les étudiants
- Summer School Art Nouveau version light sous forme de 4 conférences en ligne et deux visites sur sites.
- Bruxelles –Ville Nature : restauration écologique et urbanistique porté par Benoît Moritz

Un agenda précis des manifestations parviendra ultérieurement

- Participation de la faculté au Salon virtuel des études supérieures - « L'étudiant » - FRANCE ENTIÈRE les 17, 18, 19 et 20 juin 2020
- Une nouvelle collaboratrice, Laurie Charles, a intégré l'équipe communication.
- La newsletter sera lancée en septembre : appel à collaboration est lancée.
- Le Doyen se joint à la présidente de la commission pour rappeler les **10 ans de la faculté** et lance une nouvelle fois un appel à collaboration.

2.3. **Commission Enseignement**

Suivi de la réunion de la commission enseignement du 2 juin 2020, dont extrait :

Proposition du programme des cours 2021-2022. Annexe n°2

Ce programme est l'issue d'un travail marathon de deux ans.

Ce document, s'il est voté, sera adressé à l'administration centrale pour entrée en vigueur en 2021.

L'année prochaine un travail sera fait sur les sous- titres, les AA et leurs enseignants.

Cette grille est donc une grille technique dans laquelle chacun va prendre place.

Le rapport joint en annexe 3 constitue un mode d'emploi de cette grille et fait la somme de tous les acquis et discussions de ces deux ans en ce compris le Forum.

Les deux documents vont ensemble mais le vote porte uniquement sur la grille des programmes.

Le président de la commission adresse ses remerciements à la communauté facultaire pour l'important travail accompli dont le résultat peut être présenté en séance.

Le président précise une nouvelle fois que le vote porte sur la grille des programmes. Le rapport quant à lui n'est pas encore figé.

En ce qui concerne les options ou questions d'architecture, le président de la commission précise que des modifications pourront être apportées mais celles-ci devront être fixées 1 an à l'avance pour respecter les délais d'édition des programmes prévus par le central. Des adaptations peuvent être réalisées chaque année.

Dans les appels à propositions, on tiendra compte des synergies à mettre en place et de la vision transversale à avoir entre les cours généraux et les ateliers. Le président rappelle à cet égard que derrière les coordinateurs, il peut y avoir des équipes.

Pour la BA1, les coordinateurs des UE ont accepté de tirer les liens vers les ateliers et inversement de manière à toucher à des informations utiles aux étudiants.

Une remarque est émise quant à la non transparence de la présence de l'informatique au sein du cursus, l'informatique étant diluée dans différentes activités.

Par ailleurs, l'attention est attirée sur la gestion à assurer pendant une période de transition des programmes, ce qui pourra amener le programme de bachelier à un volume supérieur à 180 crédits.

Le président de la commission convient que le principe d'une réforme implique des dispositions de transition ; pour l'appuyer les documents de travail contenus dans le rapport seront d'un appui important.

L'année à venir permettra d'affiner le contenu du programme et d'effectuer une belle construction pédagogique.

En ce qui concerne l'informatique, le parti a été pris de l'associer à des matières d'enseignement et non d'en faire une matière autonome et à part : cette « infiltration » pourra encore être travaillée et clarifiée.

Pour rappel, on a augmenté en informatique le nb d'ECTS obligatoires et répondu à la demande des étudiants d'aborder cet enseignement dès la première année.

Le président précise ensuite qu'il n'y a pas d'autre matière d'enseignements traitée comme l'informatique.

Avant de passer au vote, le Doyen remercie Eric Van Essche et les participants pour le travail réalisé.

Vote Oui : 19 - Non : 4- Abst : 12

2.3.1. Pour information :

- FEE : on a obtenu tous les FEE demandés sauf le BAPA (bureau d'appui pédagogique pour les enseignants).
- Sont ainsi reconduits les projets suivants : l'Esquisse commune, Everything but Architecture.
- Denis Pools obtient un FEE portant sur l'engagement d'un assistant dans le cadre du cours structures 1
- Création d'un bureau d'accueil et d'aide à la méthodologie en architecture (SAA) pour les bacheliers

Le président de la commission rappelle par ailleurs qu'à l'avenir la procédure de constitution des dossiers FEE devra être avancée d'1 mois si l'on souhaite en débattre en conseil facultaire plutôt qu'en commission de l'enseignement.

- Appel à conférenciers : Un appel a été lancé. Les demandes sont attendues.

2.4. Commission Finances

Suivi de la commission Finances du 9 juin 2020 :

Pour information :

Suite au conseil facultaire du 12 mai, La commission finances s'est saisie de la question de l'appui financier à l'enseignement (matériel didactique, matériel collectif...)

Le président de la commission rappelle la politique des reports mise en place à l'ULB et le budget modifié et présenté au mois de mai dernier suite à cette nouvelle politique de gestion financière.

Un mémo est en voie d'élaboration et tentera de clarifier les différents financements.

2.5. Commission Carrières et Bien-être

Suivi de la réunion du 8 juin 2020 :

La commission a principalement abordé la question de la mise en place des dispositifs à prévoir pour la rentrée académique prochaine. Compte tenu de l'impossibilité de prévoir une résurgence de la crise, l'université a décidé d'une ligne directrice, à savoir, réduire la charge de présentiel de 2/3 et dans ce cadre voir au sein de chaque faculté comment l'organiser : ce principe de précaution a pour objectif de fixer une ligne directrice de prudence et non une décision de principe.

Dans ce cadre, la commission prend acte de la responsabilité de la faculté de prévoir un plan B assurant la continuité de l'enseignement en virtuel pour la rentrée académique.

La commission relève deux temporalités à envisager : la rentrée sur le court terme et sur le long terme, une réflexion de fond qui tirerait les leçons de la crise pour penser certains aspects de nos approches pédagogiques.

La commission propose de mettre en place un groupe de travail spécifique afin de mener une réflexion qui puisse déboucher sur des pistes pédagogiques concrètes, le déconfinement pouvant être par ailleurs l'opportunité de fonctionner différemment et de raisonner sur le pourquoi on souhaite du présentiel ou du virtuel.

En conséquence, la commission propose au Conseil facultaire, en vue de la rentrée de septembre, de constituer un groupe de travail composé de l'équipe décanale, du représentant des options, des coordinateurs du CEP, et des présidents de jurys BA/ MA, en partant du canevas des horaires et locaux tel qu'il est conçu actuellement.

Par ailleurs, la commission propose de constituer un GT dans lequel seraient associés également des représentants des commissions enseignement et recherche en septembre pour mener une réflexion à plus long terme.

Cette dernière commission pourra mener dès septembre une réflexion en élaborant des pistes concrètes pour repenser la question du présentiel au niveau des activités (enseignement, recherche, réunion...) et peut être modifier certaines modalités de fonctionnement, la question de la cohésion, de l'interaction, en bref, ce qui constitue la faculté en termes d'identité.

Quant au court terme, la commission a souhaité que soient envisagées et anticipées, les mesures qui pourraient être nécessaires en septembre afin de ne pas subir les événements si la normalité n'était pas d'application dès septembre -> Un GT a été constitué abordant ce plan B sur base du canevas des horaires et locaux.

Ce plan B est un principe de précaution. Le GT s'est réuni jeudi 11 juin et se réunira le 18. Il sera important d'y entendre le retour d'expériences.

2.6. Commission Relations Internationales et Voyages

Suivi de la commission relations internationales et voyages du 8 juin 2020 :

- Annulation des demandes de financements : les demandes de financement introduites à la commission du mois de mars ont été annulées (il s'agit des demandes de Victor Brunfaut et Bertrand Terlinden et de la demande de Véronique Boone)
- Etant donné la situation, les mobilités étudiantes sont mises en suspens en attendant plus d'informations dans les mois qui viennent.
- Les mobilités enseignantes ne sont pas bloquées : les demandes peuvent donc être introduites.

Pour rappel :

3 types de demandes en lien avec l'enseignement et ses relations internationales peuvent être adressées à la Commission RI (cumulables le cas échéant) :

- Mobilité OUT, à défaut de recevabilité du dossier par le département mobilité :

Erasmus Move On STA (<https://ulb.moveon4.com/publisher/11/fra>) ou autre demande de financement non acceptée.

- Participation à un colloque, séminaire, conférence dans le cadre d'une formation/enseignement hors recherche (+ autre financement)

- Développement d'un partenariat pour l'enseignement et la mobilité

- Recevabilité des demandes de financement : 8 jours avant les commissions.
- Erasmus + (pour le semestre suivant) : Appels en septembre et janvier.
- Informations complètes : « Charte des mobilités » et « Formulaire de demande de financement »

Le Doyen invite les membres à scruter ces possibilités de financement et d'y candidater.

3. Formation continue

3.1. Certificat en démocratie participative. Rapporteur : Christine Schaut *Annexe n°4*

Il s'agit d'un programme porté par l'UCL, certificat qui regroupe toutes les universités belges francophones. Ludivine Damay y participe comme représentante de la faculté, par ailleurs partenaire à cette formation. Il est à noter que la faculté Phisoc est également associée.

On peut donc se féliciter de la transversalité à la fois en interuniversitaire et inter facultaire de ce certificat.

Ce certificat est destiné aux citoyens, associations et institutions qui travaillent la question. Il constitue donc également un moyen de réunir toutes les demandes.

Cette formation donne lieu à un certificat et serait donnée sous forme de séminaires.

Pour l'ULB, l'implication est d'une journée de cours dispensée par des académiques de la faculté et de phisoc.

Cette formation est non coutante pour la faculté.

La rapporteure profite de cette présentation pour lancer un appel pour que cette matière s'incarne plus dans l'enseignement et soit mieux partagée et comprise. L'architecture constitue en effet une cristallisation de questions. Rappel est également faite des chercheurs qui travaillent sur cette question en faculté.

4. Ressources humaines

4.1. Désignations dans le corps scientifique au 01/10/2020

4.1.1. Encadrement de l'enseignement du projet d'architecture

Rapport de la commission scientifique chargée d'examiner les candidatures au poste précité , présidée par Mme Inès CAMACHO.

Annexe n° 5

Approbation du rapport . Rapporteur : Marc Mawet en l'absence d'Inès Camacho excusée pour raisons familiales.

Le Doyen fait part de questions qui ont lui ont été posées quant au rapport et souhaite apporter des réponses en redéfinissant les contours des appels : depuis quelques années, des modalités précises, claires et équitables d'évaluation des candidatures ont été élaborées. Engager est un fait d'importance, pratiqué avec conscience et scrupules, prudence et circonspection. Les membres des commissions s'efforcent ainsi de faire les arbitrages de la manière la plus objective possible en fonction des appels qui explicitent les volontés de la Faculté puisque votés en CF.

Le rapporteur va faire état de ces choix et les expliciter.

Le Doyen fera par ailleurs part de l'avis d'un candidat évincé qui a travaillé en faculté :la parole lui sera donnée à travers le doyen.

Le rapporteur présente le travail de la commission :

La constitution de la commission a été décidée le 3 mars dernier et était constituée comme suit : Ines Camacho (présidente), Marc Mawet, Suzanne Giovannini, Vincent Becue.

Vincent Becue n'a toutefois pas pu répondre à l'invitation de la faculté.

Le profil des postes à pourvoir était le suivant : architecte praticien assorti d'une pratique d'enseignement.

Le choix a été difficile pour la commission : 24 dossiers de très grande qualité ont été déposés, ce qui rend difficile la tâche sélective, outre les délais de décision.

Le rapporteur rappelle que ce travail est en outre un travail de proximité facultaire, la plupart des postulants étant collègues ou ex collègues, de proximité journalière et/ ou professionnelle. Enfin les proximités affectives sont difficiles à appréhender.

Tout ceci a amené la commission à une particulière vigilance dont elle a souhaité se prémunir, au bénéfice de la qualité et de la diversité. Une méthode a ainsi été mise en place, pour un regard élargi au-delà de la faculté, à toute la profession ; la commission était en effet consciente des réactions que les choix qui seraient opérés causeraient.

La commission a tenu qu'à compétences égales, la présence féminine soit améliorée.

La commission n'a pas pu bénéficier des évaluations pédagogiques qui auraient pu peut-être ajouter un cadre : ce fait a conduit la commission à décider de mettre de côté les lettres de recommandation par ailleurs produites.

La commission a émis des critères d'évaluation en rapport direct avec les appels, les membres ont analysé les dossiers séparément, un tableau d'évaluation a été établi et complété. Partant de cela, dix profils et dix personnes ont été sélectionnées.

L'évaluation et la sélection sont propres à cette commission et ne se basent pas sur des rapports de commissions précédentes qui auraient eu à connaître de certaines candidatures.

Les critères suivants ont été appliqués :

- Capacité professionnelle,
- Expérience en tant qu'enseignant,
- Représentativité dans les jurys d'architecture,
- Capacité à s'inscrire dans une communauté,
- Valorisation à l'international,
- Complémentarité des profils,
- Capacité à produire de l'éditorial et à théoriser,
- Équilibre des genres.

Le rapporteur relève une nouvelle fois, la qualité des personnes qui ont posé leur candidature.

Le doyen rappelle que 7 engagements sont à décider ; il est demandé préalablement à la Faculté de se prononcer sur le rapport de la commission scientifique.

Le Doyen prend la parole au nom de Valentin Bollaert qui n'a pas été retenu en évoquant sa déception.

Il précise ensuite que ce rapport n'est pas un désaveu de ce qu'il a fait ou de ce qu'il est. C'est le résultat de la sélection au travers des critères mis en place par la commission en regard du profil de l'appel.

Le Doyen répète la considération que la faculté a pour la personne.

Une question est posée par un membre de l'assemblée suite à la mention par le rapporteur de l'absence des évaluations pédagogiques en appui du travail de la commission alors qu'à plusieurs endroits du rapport, il est fait référence à des retours et des avis sur du travail effectué en faculté. Dès lors, comment ces informations ont-elles été récoltées et de qui émanent-elles ?

Le rapporteur précise que ces infos dans le rapport n'ont pas été prises en compte pour cotation et donc la décision ; au départ, les critères de sélection sont bien liés aux compétences fixées dans l'appel. Les évaluations pédagogiques des candidats connus de la Faculté ont été demandés à la commission d'évaluation pédagogique.

Hélas, cette commission n'a pu les fournir à l'exception des évaluations de deux candidats faute de quorum étudiants ou de liens entre les agents et les UE concernées qui ne permettent pas de les soumettre à l'évaluation étudiante.

Par ailleurs, 8 candidats avaient des lettres de recommandation d'enseignants de la faculté et d'autres universités : là encore, la commission a estimé que ces recommandations ne pouvaient faire l'objet d'une cotation.

En conséquence, ces différents éléments n'ont pas fait l'objet d'une cotation et ne viennent que colorer les candidatures.

Une question est posée à la sélection de 10 candidats et pas au-delà. Une coordinatrice du projet rappelle à cet égard qu'il manque encore des ressources, soit deux nouveaux engagements 0,2 ETP pour chaque quadrimestre et rappelle qu'il était espéré que les grilles d'encadrement puissent être complètes à l'issue du présent conseil facultaire.

Le Vice-Doyen RH rappelle que cette sélection a été faite avant la confirmation écrite du central sur les ressources.

Il assure que si aujourd'hui on vote pour la sélection des APAS, les congés et les remplacements seront remplis : on fait au plus vite et au plus tôt de ce que l'on sait. Le Vice-Doyen RH attire par ailleurs l'attention sur les remplacements par ailleurs prévus (voir point en complément à l'ordre du jour).

Le Vice-Doyen RH rappelle par ailleurs que la faculté essaie de ne plus travailler avec le statut d'AEX mais de fonctionner avec le statut d'APA avec l'intérêt pédagogique de maintenir une continuité au travers des deux quadrimestres.

Cela a pour conséquence de réduire le nombre de personnes engagées mais le but poursuivi est une amélioration du statut et de la pédagogie.

Une remarque est émise par un membre par rapport au statut APA intérimaire et l'idée que ce mandat scientifique n'est pas renouvelé. Il pose donc la question du comment orienter le travail de la commission afin d'éviter le sentiment de non-reconnaissance que cela a généré.

Le rapporteur souhaite préciser quant à un éventuel conflit d'intérêt qu'il aurait pu avoir pour la candidature de Martin Outers, qu'à sa demande la commission a réalisé une simulation de neutralisation de sa notation. Celle-ci n'a pas influencé le résultat du classement.

Un autre membre souligne la difficulté de réagir par vote au rapport de la commission ; visiblement Valentin Bollaert n'a pas démerité ce qui place le conseil dans une situation humaine difficile. Il demande donc au rapporteur si la commission a tenu compte de cette dimension humaine.

Le rapporteur rappelle que Valentin Bollaert n'est pas le seul candidat non retenu parmi les candidats présents actuellement en Faculté et cite le nom d'autres candidats malheureux. Il n'y en a qu'un qui réagit mais d'autres sont aussi sans doute dans la déception. Il souligne toutefois que 8 des 10 candidats classés sont bien connus de la Faculté.

Un membre pose la question d'un recours éventuel et pose la question de genre (seulement 2 femmes parmi les 10 candidats classés).

Le Doyen rappelle que la commission a activé la préoccupation de la présence des femmes en faculté ; la motivation de la commission ne met pas la faculté en contravention avec les lignes souhaitées au sein de l'université.

Il est à relever par ailleurs que seulement quatre femmes ont présenté leur candidature pour 20 hommes : il y a plutôt un dispositif à mettre en place plus en amont pour inciter les femmes à postuler plus. La commission a fait son travail sur base des candidatures reçues.

Un membre déplore le critère de sélection basé sur l'expérience professionnelle et rappelle que la diversité des profils permet d'enrichir l'enseignement.

Le Doyen rappelle qu'un vote négatif sur le rapport relancerait la procédure ce qui priverait des engagements au début du Q1.

Le Doyen estime que la commission a suffisamment été attentive pour ne pas pouvoir être accusée de non-respect de procédure. Si on peut être sensible aux déceptions, il n'en reste pas moins que le travail a été fait de manière claire, opposable et transparente.

Vote sur le rapport :

Oui : 16 - Non 7 - Abst 6

4.1.1.2. Solde de plan d'utilisation des ressources antérieures :

Proposition de désigner M. **Paul MOUCHET** en qualité d'assistant en projet d'architecture 0,4 ETP du 01/10/2020 au 30/09/2022 .

Vote. Oui 20 – Non / - Abst 8

4.1.1.3. Solde du budget de formation continue :

Proposition de désigner M. **Pierre BURQUEL** en qualité d'assistant en projet d'architecture associé intérimaire 0,2 ETP du 01/10/2020 au 30/09/2021 .

Vote. Oui 24 – Non / - Abst 6

4.1.2. CNST-P-3005 : Structures 3 : fonctionnement des structures complexes – charge de cours temporaire 0,5/10 de temps plein (remplacement de M. Pierre Stoffel)

En l'absence de candidature interne, proposition de désigner **Mme Ana VASQUEZ** en qualité d'assistant chargé d'exercices intérimaire 0,05 ETP du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Vote. Oui 27 – Non / - Abst 5

4.1.3 Encadrement de l'enseignement du projet d'architecture– charge de cours temporaire de 2/10 de temps plein.

(Remplacement de M. Victor Levy)

En l'absence de candidature interne retour à la réserve de recrutement réalisée par la Commission scientifique chargée d'examiner les candidatures au poste d'assistant en projet d'architecture, présidée par Mme Inès CAMACHO.

Proposition de désigner **M. Pierre BURQUEL** en qualité d'assistant en projet d'architecture intérimaire 0,2 ETP du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Vote. Oui 24 – Non / - Abst 6

4.1.4 Encadrement de l'enseignement du projet d'architecture– charge de cours temporaire de 4/10 de temps plein.

(remplacement de M. Hugo BAUWENS

retour à la réserve de recrutement réalisée par la Commission scientifique chargée d'examiner les candidatures au poste d'assistant en projet d'architecture, présidée par Mme Inès CAMACHO.

Proposition de désigner **M. Antoine WANG** en qualité d'assistant en projet d'architecture intérimaire 0,4 ETP du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Vote. Oui 26 – Non / - Abst 5

4.1.5. Encadrement de l'enseignement du projet d'architecture– charge de cours temporaire de 2/10 de temps plein.

(remplacement de Roxane ENESCU)

retour à la réserve de recrutement réalisée par la Commission scientifique chargée d'examiner les candidatures au poste d'assistant en projet d'architecture, présidée par Mme Inès CAMACHO.

Proposition de désigner M. **Guillaume BECKER** en qualité d'assistant en projet d'architecture intérimaire 0,2 ETP du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Vote. Oui 24 – Non / - Abst 7

4.1.6. Encadrement de l'enseignement du projet d'architecture– charge de cours temporaire de 2/10 de temps plein.

(réserve facultaire)

retour à la réserve de recrutement réalisée par la Commission scientifique chargée d'examiner les candidatures au poste d'assistant en projet d'architecture, présidée par Mme Inès CAMACHO.

Proposition de désigner M. **Guillaume BECKER** en qualité d'assistant en projet d'architecture intérimaire 0,2 ETP du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Vote. Oui 24 – Non / - Abst 7

4.1.7. Encadrement de l'enseignement du projet d'architecture– charge de cours temporaire de 2/10 de temps plein.

(Réserve facultaire et solde historique coordination)

retour à la réserve de recrutement réalisée par la Commission scientifique chargée d'examiner les candidatures au poste d'assistant en projet d'architecture, présidée par Mme Inès CAMACHO.

Proposition de désigner M. **Martin OUTERS** en qualité d'assistant en projet d'architecture intérimaire 0,4 ETP du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Vote. Oui 24 – Non 1 - Abst 7

4.1.8. Encadrement de l'enseignement du projet – charge de cours temporaire de 2/10 de temps plein.

(remplacement de Mme Graziella VELLA)

Rapport de la commission scientifique chargée d'examiner les candidatures au poste précité , présidée par Mme Inès CAMACHO.

Proposition de désigner **Mme Emilie MORALES** en qualité d'assistant en projet d'architecture intérimaire 0,2ETP du 01/10/2020 au 30/09/2021. **Annexe n° 6**

Vote. Oui 26 – Non / - Abst 6

4.1.9. Enseignement des cours de structures

4.1.9.1. Proposition de désigner **M. Sacha BERG** en qualité d'assistant chargé d'exercices intérimaire 0,05 ETP du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Vote. Oui 28 – Non / - Abst 4

4.1.9.2. Proposition de désigner **M. Renaud DESMET** en qualité d'assistant chargé d'exercices intérimaire 0,05 ETP du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Vote. Oui 27 – Non 1 - Abst 4

- 4.1.9.3. Proposition de désigner **M. Alexandre ROSSIGNON** en qualité d'assistant chargé d'exercices intérimaire 0,05 ETP du 01/10/2020 au 30/09/2021.
[Vote. Oui 29 – Non / - Abst 3](#)
- 4.1.9.4. Proposition de désigner **M. Van Minh NGUYEN** en qualité d'assistant chargé d'exercices intérimaire 0,05 ETP du 01/10/2020 au 30/09/2021.
[Vote. Oui 28 – Non 1 - Abst 3](#)
- 4.1.9.5 Proposition de désigner **M. François RONSMANS** en qualité d'assistant chargé d'exercices intérimaire 0,2 ETP du 01/10/2020 au 30/09/2021.
Cette demande fait suite à l'obtention du FEE portant sur l'engagement d'un AEX pour le cours de Structures 1 et vise le développement d'une base de données. Ce cours débute le 15 septembre ; il faut donc procéder à l'engagement.
François Ronsmans a été étudiant- assistant dans le cadre de ce cours.
[Vote. Oui 26 – Non 1 - Abst 5](#)

4.1.10.

- 4.1.10.1 Prise d'acte de la réduction complémentaire de 3/10 de M. Victor LEVY à partir du 15/09/2020 (par les membres de la commission spéciale)
[L'assemblée prend acte.](#)
- 4.1.10.2. Encadrement de l'enseignement du projet d'architecture– charge de cours temporaire de 2/10 de temps plein.
(remplacement de M. Victor Levy)
En l'absence de candidature interne retour à la réserve de recrutement réalisée par la Commission scientifique chargée d'examiner les candidatures au poste d'assistant en projet d'architecture, présidée par Mme Inès CAMACHO.
Proposition de désigner **Mme Emilie MORALES** en qualité d'assistant en projet d'architecture intérimaire 0,2 ETP du 01/10/2020 au 30/09/2021.
[Vote. Oui 26 – Non / - Abst 6](#)
- 4.1.11.1 Prise d'acte de la prolongation de congé de Mme Elodie DEGAVRE pour le second quadrimestre de l'année académique 2020-2021 (par les membres de la commission spéciale)
[L'assemblée prend acte](#)
- 4.1.11.2. Encadrement de l'enseignement du projet d'architecture– charge de cours temporaire de 2/10 de temps plein.
(remplacement de Mme Elodie DEGAVRE)
En l'absence de candidature interne retour à la réserve de recrutement réalisée par la Commission scientifique chargée d'examiner les candidatures au poste d'assistant en projet d'architecture, présidée par Mme Inès CAMACHO.
Proposition de désigner **M. Hugo CORBETT** en qualité d'assistant en projet d'architecture intérimaire 0,2 ETP du 01/10/2020 au 30/09/2021.
[Vote. Oui 26 – Non / - Abst 6](#)

4.2. [Appel complémentaire au 01/10/2020](#)

4.2.1. Encadrement de la recherche

Approbation du profil annexé. **Annexe n°6.**

La faculté a mis en place un dispositif permettant de bénéficier de modification ou d'extension temporaire de charge pour réaliser un doctorat.

Gery Leloutre ayant finalisé sa thèse, il ne peut maintenir l'extension de charge dont il a bénéficié par le dispositif qui avait été mis en place.

L'appel en annexe correspond au cadre libéré et vise à répondre au besoin d'encadrement de la recherche au sein de la Faculté.

Il est bien entendu accessible à M. Leloutre.

Vote

Constitution de la commission scientifique chargée d'examiner les candidatures au profil précité :

Luisa Moretto (Présidente), Victor Brunfaut, Geoffrey Grulois

5. [Calendrier des Assemblées Facultaire et des Commissions permanentes pour l'année académique 2020-2021. Annexe n°7](#)

[L'assemblée prend acte.](#)

6. Divers

[Motion émanant du Collège des enseignants du projet - CEP -](#)

Cette motion reflète la vigilance des enseignants du projet, suite à un sentiment de non prise en considération par les Autorités de l'ULB des spécificités de l'enseignement du projet.

Elle constitue un appel aux autorités de prendre en considération la demande de ces enseignants du projet.

Les enseignants du projet souhaitent par ailleurs faire part du résultat de leurs réflexions : la question n'est pas d'imaginer reprendre les cours dès septembre mais de s'assurer du relais des réflexions menées au sein de la faculté vers les autorités de l'université.

Un membre tout en reconnaissant la spécificité de cet enseignement, attire l'attention également sur la situation de la recherche.

Une question se pose quant à la portée de cette motion et le travail qui sera mené en parallèle par le groupe de travail mis en place par la Commission carrières et bien-être, dont le rapport pourrait contenir cette demande.

Un membre précise que cette motion ne voulait pas être l'exclusive des enseignants du projet en opposition aux autres activités exercées au sein de la faculté. Le CEP souhaiterait que cette motion rentre dans le cadre général des enseignements en faculté et soit élargie à l'ensemble des préoccupations des membres de la communauté facultaire.

Le Doyen précise que la communauté peut être rassurée sur le fait que les préoccupations sont écoutées et entendues.

La crainte sous-jacente de l'oubli de la faculté d'architecture n'est pas ou en tous cas plus fondée. La faculté est présente au sein de plusieurs groupes de travail et notamment ceux qui abordent cette problématique du déconfinement comme le GT déconfinement et la coordination facultaire.

Le projet est maintenant reconnu au niveau institutionnel et figure maintenant aux côtés des travaux pratiques et des labos dans les programmes en interne.

Le Doyen relève que la motion est trop colorée projet et craint qu'elle ne fasse oublier les préoccupations ces autres membres de la faculté.

Le Doyen assure de la prise en considération de la faculté par les autorités de l'université et estime que si motion il doit y avoir, elle doit couvrir tous les aspects et préoccupations. La motion telle qu'elle est présentée n'est donc pas mûre et complète.

Le Doyen réitère à l'attention des enseignants du projet, la prise en considération du contenu de la motion et invite à élargir la motion aux autres aspects de la faculté. Il confirme et assure aux enseignants du projet, de l'attention qui est portée par l'équipe décanale sur cet enseignement et sa spécificité.

Pablo LHOAS,
Doyen